



APPEL À PROJETS 2025

PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITES DES GENS DU VOYAGE

Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi 2021-2025

Le Conseil départemental du Cantal a adopté le **Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi 2021-2025** et délègue la mise en œuvre de la fiche action n°16 « Proposer un accompagnement adapté aux gens du voyage » via un appel à projets.

Celui-ci s'inscrit dans la **volonté manifestée par le Conseil départemental du Cantal de mobiliser davantage de moyens pour l'accès ou le retour dans l'emploi durable des gens du voyage en situation de précarité en concourant au renforcement quantitatif, qualitatif et financier des opérateurs de l'insertion et des opérations d'accompagnement.**

Le présent document expose les modalités de mise en œuvre complémentaire au **Document de Mise en Œuvre du PDIE** auquel il convient de se référer. **La demande d'aide est obligatoirement à déposer avant le 16/01/2025 à 23H59, par courrier ou par courriel, à l'attention du Président du Conseil départemental – Service Emploi Insertion - Conseil départemental du Cantal - Hôtel de Département - 28, avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex.**

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET - PRISE EN COMPTE DES SPECIFITES DE CHACUN

Référence au PDIE – ENGAGEMENT 4

- Fiche Action 16 : Proposer un accompagnement adapté aux gens du voyage

Constats

La loi du 1er décembre 2008, généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion entend « lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires ».

A ce titre, le Conseil départemental, chef de file dans la définition et la conduite de la politique d'insertion, élabore deux documents pluriannuels stratégiques et de planification, en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués : le Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi et le Pacte Territorial pour l'Insertion et pour l'Emploi. Pour la période 2021-2025, le Département a fait le choix d'élaborer un document unique, réunissant le PDIE et le PTIE dans un souci de bonne articulation, regroupant les actions d'insertion sociale et professionnelle adaptées aux besoins des cantaliens et mettant l'accent sur le retour à l'emploi des publics inscrits dans un parcours d'insertion.

L'enjeu de ce PDIE-PTIE est d'accélérer le retour à l'emploi des allocataires du RSA, des jeunes accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance ou des publics travailleurs handicapés par une prise en charge plus rapide et un accès facilité aux emplois de proximité.

Le PDIE-PTIE fixe cinq engagements, notamment celui de prendre en compte les spécificités de chacun.

C'est en ce sens que le Cd15 lance des appels à projets, pour mieux prendre en compte des besoins spécifiques de certains publics, parmi lesquels les personnes issues de la communauté des gens du voyage.

Depuis 2021, l'accompagnement effectué auprès des publics issus de cette communauté a permis à la fois de travailler les problématiques principales telles que l'illettrisme, l'accès au numérique, l'accès aux soins, etc. mais aussi de recenser les besoins de ce public dans l'optique de proposer un accompagnement plus adapté.

Par ailleurs, le Département du Cantal a intégré, depuis mars 2024, les territoires pilotes de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA et vient de signer le pacte local des solidarités en préfiguration également de la loi pour le Plein emploi du 18 décembre 2023 (n°2023-1196).

Cette loi vise notamment à mettre en œuvre un accompagnement plus personnalisé des demandeurs d'emplois, une organisation rénovée et une coordination plus efficiente. Cette réforme devrait démontrer qu'une action plus collective et intensive sur l'orientation et l'accompagnement des personnes conduit à une meilleure insertion dans l'emploi.

Le présent appel à projets s'inscrit donc dans ce contexte et vise à proposer un accompagnement adapté et plus intensif au public issu de la communauté des Gens du Voyage.

Objectifs stratégiques

Développer des réponses adaptées aux publics des gens du voyage présentant des besoins spécifiques.

Objectifs opérationnels

Faciliter une présence régulière des professionnels de l'action sociale et de l'insertion dans les aires de gens du voyage du Cantal.

Accompagner le public vers une ouverture et un accès au droit commun.

Proposer un accompagnement et un soutien sur des questions relatives aux besoins et aux difficultés rencontrées par ce public (et notamment concourir à la revalorisation de l'image de la communauté parfois stigmatisée),

Inciter une plus grande proportion de gens du voyage à s'engager dans une insertion professionnelle en mobilisant des employeurs (agences intérim, atelier chantier d'insertion...),

S'inscrire dans une démarche de coordination pour fluidifier les parcours d'insertion sociale ou professionnelle de ce public.

Types d'opérations prévues

Opération d'accompagnement spécifique des personnes présentes sur les aires de gens du voyage en complément de la mission de coordination des gens du voyage (portée par la Fédération des Centres Sociaux) et des autres partenaires intervenant auprès de ce public (centres sociaux, CCAS, action sociale et PPAPE, gestionnaires des aires...).

Le Conseil départemental du Cantal souhaite que **les thématiques suivantes soient travaillées** pour maintenir les efforts engagés et s'appuyer sur les potentialités :

- **Parentalité** : lien parent – enfant, éveil de l'enfant, loisirs créatifs, sensibilisation autour des notions liées à la parentalité, à la scolarisation (sensibilisation, découverte et accompagnement) et au suivi médical (en lien avec les PPAPE).
- **Insertion professionnelle** : permettre de travailler l'insertion (des jeunes comme des adultes) à la fois pour avancer sur le parcours d'insertion des GDV et à la fois pour sensibiliser les acteurs économiques des territoires dans l'objectif d'un rapprochement (intérim, contrat à durée déterminée, stage découverte...)
- **Valorisation des savoir-faire et des savoir-être** : permettre aux GDV de valoriser leurs savoir-faire et de créer. Cela peut prendre la forme d'un projet collectif, d'un projet d'aménagement, etc. Un travail de valorisation de l'image de la communauté serait souhaitable pour palier à la difficulté de stigmatisation souvent évoquée par ce public.
- **Illettrisme** : permettre aux GDV d'aller vers l'apprentissage de la lecture et de l'écriture notamment pour une plus grande autonomie et un accès facilité au droit commun en utilisant des supports adaptés et qui suscitent l'intérêt.
- **Numérique** : en complémentarité de la notion d'illettrisme, l'accompagnement vers le numérique doit permettre une autonomie du public dans les démarches dématérialisées, et notamment liées au droit RSA, sécurité sociale, recherches d'emploi, etc.
- **Lien social et mixité** : favoriser les échanges avec d'autres publics dans le cadre d'un projet collectif ou en lien avec un support permettant l'échange de savoirs, la valorisation du territoire ou l'intérêt général.

L'offre proposée par le(s) porteur(s) de projets **devra traitée des thématiques citées ci-dessus**.

Une attention particulière devra être apportée aux moyens de communication utilisés. Ceux-ci devront permettre de vulgariser les informations pour favoriser la réussite des ateliers et l'atteinte des objectifs..

Types de bénéficiaires visés

Tous les acteurs de l'offre territoriale d'insertion.

Principaux groupes cibles visés par ces actions

Les personnes présentes sur les aires de gens du voyage en situation, ou menacées de pauvreté, en âge d'intégrer le marché du travail et confrontées à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un retour à l'emploi durable.

De manière plus globale le public visé est composé des Gens du Voyage Allocataires du RSA, Travailleurs Handicapés, ou jeunes sortant de l'ASE, qu'ils stationnent sur les aires d'accueil, résident en terrains familiaux ou en habitats permanents.

Une attention particulière est attendue concernant le public issu de la communauté des Gens du Voyage allocataire du RSA pour lequel les modalités d'accompagnement devront s'inscrire dans la Loi pour le Plein emploi du 18 décembre 2023 (n°2023-1196).

Éligibilité temporelle

La période de réalisation des opérations doit être incluse entre le **1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025**.

Les dépenses liées à la réalisation des opérations seront retenues si elles ont été effectivement payées au plus tard trois mois après la fin de la période de réalisation de l'opération sous réserve qu'un dossier de demande complet ait été reçu avant la date butoir de dépôt des dossiers de réalisation.

Modalité d'intervention

L'appel à projets ne prévoit ni montant de subvention plancher, ni montant de subvention plafond, ni coût total opération plancher ou plafond. Pour autant, le Conseil départemental déterminera annuellement une enveloppe pour chaque orientation qui conditionnera l'accès au soutien sous des crédits disponibles.

Le taux maximum d'aide du Département peut aller jusqu'à 100% de l'opération. Pour autant, les opérations bénéficiant d'un concours de l'Union européenne (FSE+), de l'État et/ou des collectivités territoriales seront privilégiées.

À la suite de la décision de la Commission permanente et après signature de la convention attributive de l'aide départementale, le Département pourra procéder au versement d'une avance équivalent à maximum 60% de la subvention octroyée. Aucun acompte ne sera versé lors de la réalisation de l'opération. Le solde de la subvention sera versée à la suite du contrôle de service fait établi par le Service Emploi Insertion sur la base du bilan d'exécution de l'opération déposé complet par le porteur de projet.

CONTACTS

Pour toutes informations complémentaires sur cet appel à projet,
merci de bien vouloir contacter le Service Emploi Insertion :

par courriel à : dasei.sei@cantal.fr

par téléphone :

Laurence GRANGER : 04.71.46.20.32

Morgane ALBEAUX : 04.71.60.52.22

Catherine BODART : 04.71.46.21.33

ou par courrier à : Service Emploi Insertion - Conseil départemental du Cantal
Hôtel de Département, 28, avenue Gambetta
15 015 AURILLAC Cedex